



Mémoire d'Auschwitz ASBL
Rue aux Laines, 17 boîte 50 à 1000 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 512 79 98
www.auschwitz.be • info@auschwitz.be

Migrants et migrations en Belgique : retour sur une journée d'étude

Yannik van Praag
Mémoire d'Auschwitz ASBL

Avril 2018

La cellule Démocratie ou barbarie (Dob) et l'ASBL Mémoire d'Auschwitz se sont associées pour organiser, le 13 mars de cette année, une journée d'étude consacrée aux migrants et aux migrations en Belgique depuis 1830. Dès l'annonce faite, nous nous sommes inquiétés de réactions postées sur nos réseaux sociaux, allant d'interrogations aux sous-entendus multiples – telles que « en quoi la Fondation Auschwitz est-elle concernée par ces questions ? » – à celles plus virulentes, sinon obscènes suggérant qu'Auschwitz était une destination idéale pour les migrants. Ces réactions nous ont confirmé qu'il était bien nécessaire et bien de notre ressort d'aborder ces questions.

Bien loin des postures évoquées ci-dessus, c'est un public nombreux, intéressé et ouvert qui s'est déplacé, un panel hétéroclite qui comptait des travailleurs sociaux, des enseignants et des chercheurs, soit des membres de la société civile au sens large. Tous venaient pour échanger et compléter leurs connaissances sur cette problématique complexe qui renvoie tant à la politique, qu'à l'éthique, à l'économie, au droit et à l'histoire.

Lors de son introduction destinée à poser le cadre historique global, la professeure Anne Morelli (ULB) a rappelé qu'il est question, depuis les années 1980, d'intégrer la question des migrations dans le cursus scolaire, mais sans succès jusqu'à présent. Or, l'école semble bien être le lieu privilégié pour offrir les outils conceptuels et critiques afin de lutter contre les discours haineux et polarisants qui ont de plus en plus libre cours. Prendre la question des migrations à travers le prisme du temps long permet d'interroger l'identité culturelle et nationale, mais aussi les notions de territoire, de frontière et d'État-nation. Une argumentation construite avec ces prémisses permet de susciter une réflexion sur l'histoire de nos sociétés sur un mode plus complexe que ce que les tenants d'un récit national simpliste proposent.

Le récit des migrations en Belgique, depuis les premières traces de sédentarisation jusqu'à aujourd'hui, couvre une période de plus de 7 000 ans. Ce genre de prisme permet de relativiser les jugements à l'emporte-pièce. Le concept du « Belge de souche », vu dans cette perspective, ne résiste pas longtemps à la critique. Brossant rapidement les mouvements de population qui ont touché la Belgique depuis la préhistoire, Anne Morelli s'est davantage attardée sur les 19^e et 20^e siècles, où l'industrialisation et les conflits mondiaux ont accéléré et amplifié les migrations au sein de l'Europe et au-delà. Les réflexions sont stimulantes et offrent incontestablement des outils pour briser certains clichés¹.

¹ Nous renvoyons le lecteur intéressé au livre d'Anne Morelli (dir.), *Histoire des étrangers... et de l'immigration en Belgique de la préhistoire à nos jours*, réédition revue et augmentée, Charleroi, Couleur Livres, [1992] 2004.

Laurence van Ypersele (UCL) s'est, quant à elle, étendue plus spécifiquement sur la Première Guerre mondiale, théâtre de déplacements de population considérables. Les populations civiles ne sont plus seulement des victimes collatérales des conflits, mais deviennent bien souvent les cibles elles-mêmes. Des millions de personnes fuient les conflits ou sont déplacées – sinon assassinées – parce que faisant partie de minorités considérées comme suspectes. En Belgique, c'est près d'un million et demi d'hommes, femmes et enfants qui prennent la route de l'exil et quittent le territoire. 900 000 d'entre eux reviennent dès 1915, mais 600 000 restent dans les pays voisins, en France, en Grande-Bretagne ou en Hollande. Ces réfugiés suscitent tout d'abord un grand élan de solidarité dans les pays d'accueil, mais la guerre s'éternise et la sympathie s'essouffle. Laurence Van Ypersele s'attache ensuite aux particularités propres à chacun de ces trois pays d'accueil, tant sur le plan économique – les réfugiés participent activement à l'effort de guerre, notamment dans les usines d'armement anglaises où ils constituent un enjeu majeur – que sur l'hostilité et les préjugés dont ils sont l'objet : « ils volent notre travail », « ils convoitent nos femmes », « ils refusent de s'intégrer », etc. C'est avec la Première Guerre mondiale que le terme « réfugié » fait réellement son entrée dans la vie politique et dans l'opinion publique. Il est déjà connoté négativement, évoquant davantage des problèmes à gérer que des personnes à aider et à protéger.

Les deux autres orateurs de la matinée se sont concentrés sur des questions actuelles, exposant avec un maximum de clarté toute la complexité que revêtent ces questions aujourd'hui. Philippe Plumet (Dob) a tout d'abord fait le point sur la genèse du statut spécifique du réfugié à l'échelle internationale, un statut qui fut une réponse nécessaire aux déplacements massifs de populations provoqués par les bouleversements de la première moitié du 20^e siècle (e.a. les deux conflits mondiaux et la montée en puissance des régimes dictatoriaux durant les années 1930). Il faut cependant attendre la fin de la Seconde Guerre mondiale pour voir la création d'une structure supranationale – le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés en 1950 (HCR) – et d'un cadre légal avec la Convention de Genève pour les réfugiés en 1951. Après avoir apporté des précisions lexicales importantes sur ce que regroupent, sur le plan juridique, les termes de « réfugié », de « personne déplacée », de « demandeur d'asile » et de « protection subsidiaire », Philippe Plumet a rappelé le long parcours du migrant à la recherche d'un statut légal en Belgique et le rôle de chacune des institutions impliquées dans le processus – l'Office des Étrangers, l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile (FEDASIL), le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA) –, ainsi que les instances pour les éventuels recours – Le Conseil d'État et le Conseil du contentieux des étrangers.² Sans connaître ces éléments, il n'est tout simplement pas possible de débattre de la question des réfugiés.

Julien Wolsey, avocat spécialiste du droit des étrangers, nous a, quant à lui, éclairés sur l'évolution de la législation belge depuis 1980³ et sur le durcissement progressif des pratiques. Il a bien mis en lumière les changements en cours et ce qu'ils impliquent pour les acteurs de

² Pour un tour d'horizon complet sur cette question, se reporter au *Guide de la procédure d'asile en Belgique* publié par le Ciré, téléchargeable via ce lien : <https://www.cire.be/publications/etudes/nouvelle-edition-du-guide-de-la-procedure-d-asile-en-belgique>

³ La loi du 15 décembre 1980 « sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers » reste le socle juridique fondamental en Belgique. Avant cela, le cadre était défini par les règles internationales (Genève) ou les conventions bilatérales.

terrain. Il a également très bien montré le changement de paradigme que nous vivons actuellement. Le réfugié est devenu aujourd'hui avant tout un suspect. Ses droits fondamentaux sont toujours plus rognés. Il est toujours plus précarisé. La philosophie qui domine aujourd'hui en Europe, c'est la priorité donnée au renvoi (les tenants d'une politique ferme préfèrent le terme « retour »). La directive européenne de 2008 – surnommée « directive de la honte » – a entériné des normes et procédures communes concernant le retour (forcé) des ressortissants de pays tiers résidant illégalement sur le territoire, l'enfermement des étrangers jusqu'à 18 mois, l'interdiction du territoire pour cinq ans aux personnes expulsées, et met à mal le droit fondamental de vivre en famille.

Une autre tendance de fond est d'externaliser l'asile – via des accords honteux avec la Libye ou la Turquie –, de développer des *hot spots* sur les îles grecques ou italiennes qui s'apparentent plus à des prisons qu'à des camps de réfugiés, ou encore de négocier bilatéralement avec des pays tels que le Tchad ou le Maroc afin qu'ils durcissent la surveillance de leurs frontières contre monnaie sonnante et trébuchante. Ces politiques mériteraient à elles seules un véritable et large débat de société sur ce qu'elles impliquent en terme de compromission éthique. On ne peut que déplorer le silence qui règne à leur sujet.

Le restant de la journée a été consacré à la présentation d'outils pédagogiques disponibles pour tous ceux qui veulent aborder les migrations en classe ou au sein d'associations. Des représentants des Territoires de la Mémoire, de la Croix-Rouge de Belgique, du Conseil supérieur de l'Éducation aux Médias (CSEM) et de Dob ont exposé des pistes bien utiles.⁴

⁴ Pour plus d'informations sur ces outils, se référer à <http://www.territoires-memoire.be/education/outils-pedagogiques/regards-sur-les-migrations> ; <https://accueil-migration.croix-rouge.be/sensibiliser/> ; <http://csem.be/outils/ressources/mediatheque> ; <http://www.democratieoubarbarie.cfwb.be/index.php?id=7762>

Conclusion

La question migratoire, aussi clivante que complexe, nourrit aujourd'hui les pires populismes. Un débat serein ne peut être mené que sur base de faits et d'informations avérés et vérifiables. Il ne peut se limiter à un affrontement d'arguments simplistes et d'effets d'annonce.

Des journées multidisciplinaires telles que celle-ci permettent d'élargir le champ des réflexions et de relayer des analyses et des expériences afin d'appréhender ces questions dans leur globalité et avec un maximum d'objectivité. Les informations factuelles et légales permettent de déconstruire les arguments faux ou biaisés ; une perspective historique permet, quant à elle, de replacer la question dans un temps long et de mesurer combien les paradigmes peuvent changer rapidement.

L'époque où l'Europe s'émouvait du sort des Chiliens, des Hongrois ou des Vietnamiens qui fuyaient l'oppression ou la guerre semble bien loin. S'interroger sur ce qui a changé depuis dans nos sociétés semble également nécessaire.



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Depuis 2003, l'action de l'ASBL Mémoire d'Auschwitz s'inscrit dans le champ de l'Éducation permanente.

À travers des analyses et des études, l'objectif est de favoriser et de développer une prise de conscience et une connaissance critique de la Shoah, de la transmission de la mémoire et de l'ensemble des crimes de masse et génocides commis par des régimes autoritaires. Par ce biais, nous visons, entre autres, à contrer les discours antisémites, racistes et négationnistes.

Persuadés que la multiplicité des points de vue favorise l'esprit critique et renforce le débat d'idées indispensable à toute démocratie, nous publions également des analyses d'auteurs extérieurs à l'ASBL.